



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Cinquième Commission
Point 113 d) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres nominations

Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale et désignation du Président de la Commission

Note du Secrétaire général

1. En ce qui concerne la présidence de la Commission de la fonction publique internationale, il est rappelé que l'article 2 du Statut de la Commission stipule ce qui suit :

« La Commission se compose de quinze membres nommés par l'Assemblée générale, dont deux, choisis respectivement comme président et vice-président, exercent leurs fonctions à temps complet. »

2. Le poste de président de la Commission de la fonction publique internationale deviendra vacant le 1^{er} janvier 2015.

3. Le Gouvernement sierra-léonais a présenté un candidat au poste de président de la Commission.

4. On trouvera le curriculum vitae du candidat dans l'annexe au document A/C.5/69/8.

